

Après-midi

10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'accès à un défibrillateur" (n° 11264)

10.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, le nombre de victimes belges d'un malaise cardiaque varie selon les sources entre 10 000 et 15 000 personnes par an en Belgique.

La réanimation cardio-pulmonaire est la seule technique connue qui donne de bonnes chances de survie à la victime d'un accident cardio-vasculaire et l'utilisation d'un défibrillateur augmente ces chances, car il s'agit d'un acquis technologique fiable et facile d'utilisation.

Dernièrement, deux jeunes sportifs (l'un en Belgique, l'autre en Angleterre) se sont effondrés sur le terrain de football suite à une crise cardiaque, venant grossir le nombre de jeunes victimes de ces malaises lors de la pratique de leur sport habituel.

Les associations, clubs sportifs, mais aussi les communes disposant de salles polyvalentes, où l'on pratique du sport, sont sensibilisées à l'utilité de mettre à la disposition du grand public un défibrillateur externe. Toutefois le coût élevé (tant à l'achat qu'à l'entretien) de celui-ci semble être un obstacle à son acquisition. Mais nous savons que ni la pratique sportive ni la prévention ne sont de compétence fédérale. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble que, malgré l'intervention des pouvoirs publics à hauteur de 75 % du prix d'achat d'un défibrillateur, le nombre de demandes en 2011 n'a pas permis d'épuiser l'enveloppe prévue.

Sachant que cette thématique couvre un large domaine tant sur l'aspect préventif que curatif, j'aurais aimé vous interroger sur l'état de la situation en Belgique. Votre département a-t-il déjà eu des concertations avec les entités fédérées en vue d'établir une politique coordonnée en la matière? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dire plus? Dans la négative, pensez-vous mettre ce point à l'agenda d'une prochaine Conférence interministérielle? Qu'en est-il des fédérations nationales sportives, et notamment de l'Union Royale Belge des Sociétés de Football- Association, laquelle, avec plus de 450 000 personnes affiliées, dont plus de 250 000 jeunes, représenterait la plus grande fédération sportive du pays qui, par ailleurs, n'a pas accès aux subsides wallons, puisqu'elle est, par définition, nationale?

10.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Je ne reviens évidemment pas sur la pertinence de la défibrillation semi-automatique. Nous sommes tous conscients de son importance. Pour répondre plus précisément à votre question, la politique fédérale nous permet d'équiper les services d'aide médicale urgente, de fixer les normes des appareils et de proposer des recommandations de placement de tels appareils à l'usage du public.

La distribution et la mise en place des défibrillateurs semi-automatiques dans les clubs sportifs et dans les salles polyvalentes relèvent par contre des compétences des Communautés. Dès lors qu'il n'y a pas de recouvrement de compétences entre le fédéral et les Communautés. Le besoin de coordination est donc quasi inexistant, de sorte qu'une concertation simple de la Conférence interministérielle n'apporterait, me semble-t-il, aucune plus-value réelle. Je suis cependant bien entendu disposée à examiner la question si une des Communautés devait me faire une demande ou me soumettre une proposition concrète.

Pour le surplus, je n'ai pas à m'exprimer sur les subsides que proposent les entités fédérées. En tant que ministre fédérale de la Santé publique, je continuerai à assurer la fonction normative de l'autorité fédérale.

10.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Comme vous l'avez dit, nous sommes tous conscients qu'il est pertinent de disposer de défibrillateurs. À partir du moment où on a des fédérations qui sont au niveau fédéral, qui peut intervenir à ce niveau?

10.04 **Laurette Onkelinx**, ministre: Les Communautés.

(...): Elles ne le font pas parce qu'elles sont nationales.

10.05 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Elles n'interviennent pas au niveau des fédérations qui restent nationales.

(...): Les fédérations ne sont pas scindées. Elles n'interviennent pas. C'est un gros problème pour le football et le hockey.

10.06 **Laurette Onkelinx**, ministre: Normalement les deux Communautés doivent s'entendre.

10.07 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): C'est un point important. On a parlé du football, l'une des plus grandes associations sportives au niveau belge. Merci d'être attentive à ce point.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.